



## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

5 septembre 2011

### **Elections au Conseil national de 2011 en Valais 151 candidats (40 femmes et 111 hommes) - 29 listes (provisoires)**

**(IVS).- 151 candidates et candidats se présentent dans le canton du Valais aux élections au Conseil national du 23 octobre 2011, soit 40 femmes et 111 hommes. 29 listes ont été déposées lundi 5 septembre à 18.00 heures à la Chancellerie d'Etat. Le Gouvernement va faire procéder aux contrôles usuels. Les apparentements et sous-apparentements doivent être déclarés d'ici au lundi 12 septembre à 18.00 heures. Les listes définitives seront publiées au Bulletin officiel du vendredi 16 septembre 2011.**

Récapitulatif du nombre de candidat(e)s, du nombre de listes et de la répartition par sexes :

1. Candidats(e)s : **151 candidat(e)s** (132 en 2007, 91 en 2003, 72 en 1999, 58 en 1995, 40 en 1991, 33 en 1987, 37 en 1983 et 49 en 1979).
2. Listes : **29 listes** (28 listes en 2007, 17 en 2003, 15 en 1999, 12 en 1995, 9 en 1991, 7 en 1987, 8 en 1983 et 12 en 1979).
3. Sexes : **40 femmes** (38 en 2007, 25 en 2003, 21 en 1999, 17 en 1995, 10 en 1991, 5 en 1987, 3 en 1983 et 2 en 1979) et **111 hommes** (94 en 2007, 66 en 2003, 51 en 1999, 41 en 1995, 30 en 1991, 28 en 1987, 34 en 1983 et 47 en 1979).

Les Services compétents vont procéder aux contrôles des indications fournies par les candidates et candidats à la Chambre du peuple. Les éventuelles modifications rendues nécessaires en raison de défauts ou de confusion, par exemple, devront être apportées impérativement d'ici au lundi 12 septembre prochain à 18.00 heures. Ce délai concerne également les apparentements entre listes et les sous-apparementement entre les listes apparementées. Les listes seront publiées au Bulletin officiel du vendredi 16 septembre 2011.

Pour ce qui est des élections au Conseil aux Etats, les Partis ou groupes qui proposent des candidats ont jusqu'au lundi 19 septembre à 17.00 heures pour déposer leurs noms à la Chancellerie d'Etat.

### ***Annexe : listes provisoires***

